

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA SEM AINE RELIGIEUSE DE QUEBEC

Une heureuse leçon

Un jour, dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris, le prince de Condé, placé par hasard à côté d'un séminariste, profite de la rencontre et lui fait cette question : « Monsieur, faites-moi le plaisir de me dire ce qu'on apprend au séminaire. » Le séminariste ne répondit pas. Croyant qu'on ne l'a pas entendu, le prince réitéra sa demande, sans plus de succès. Il insista une troisième fois. « On nous apprend, répond le séminariste, à garder le silence à l'église. — Je vous serai très reconnaissant de cet avis, reprit le prince, et je fâcherai désormais de le mettre en pratique. »

(Semaine de Langres.)

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Nous avons donné récemment un résumé du jugement du Conseil Privé, complet et intelligible pour tous ceux qui ne sont pas initiés au style du Palais.

On peut le résumer encore davantage, si l'on veut. Il déclare que les catholiques de Manitoba sont victimes d'une injustice ; qu'ils ont le droit d'en appeler au Gouverneur en Conseil, et que ce dernier a le pouvoir de remédier à leurs griefs.

Quand l'autorité a le pouvoir de réparer une injustice, elle a le devoir de le faire. Les deux attributs sont corrélatifs.

Le gouvernement a donc entendu l'appel des catholiques de Manitoba, représentés par M. Ewart, qui a répété ce que tout le monde sait ou doit savoir.

Le gouvernement Greenway était représenté par M. McCarthy, un fanatique qui dépasse presque le fameux George Brown.

Les plaidoyers ont été excessivement longs, surtout celui du dernier, qui, d'après les journaux, a duré quatre séances.

Un jeune fat se vantait un jour d'avoir péroré trois heures et quart dans une certaine concession. Eh bien ! Mon ami, répliqua quelqu'un, si vous dites vrai, vous avez parlé trois heures de trop.

On pourrait presque faire la même observation à M. McCarthy. Son plaidoyer a certainement duré deux séances de trop. Il semble l'avoir compris, puisqu'en terminant, il a remercié chaudement les membres du Conseil de l'avoir écouté avec autant de résignation.

Quand on n'abuse pas de la patience d'un auditoire, on peut généralement se dispenser de le remercier de son attention, surtout s'il est tenu d'écouter.

D'ailleurs, son discours démontre ce que nous venons de dire.

Il a admis, dit-on, les griefs des catholiques de Manitoba, les conclusions du Conseil Privé et le pouvoir d'intervention du gouvernement. Jusque-là, c'était parler raison et bon sens. Pour être logique, il aurait donc dû admettre également l'obligation de réparer l'injustice commise.

Mais à ce point de la cause, le fanatisme a fait taire la raison, et il s'est acharné à convaincre les membres du Conseil qu'ils devaient, dans l'intérêt de l'autonomie provinciale, laisser en paix les agneaux du gouvernement de Manitoba.

Puis enfin, certaines interpellations aidant, le chat est sorti du sac; et le représentant officiel des ministres manitobains a avoué que le but de la loi de 1890 était de faire disparaître l'élément canadien-français.

Nous doutons fort que cette admission fût dans ses instructions, et qu'on l'en félicite. Mais pour nous, elle est précieuse, et nous lui savons gré de sa franchise brutale—nous allons dire—de son cynisme.

En attendant une décision qui ne saurait tarder, nous aimons à croire qu'il a harangué des sourds et non des aveugles.

Il ne faut pas croire que le Manitoba soit la seule province où la minorité catholique est injustement traitée.

Nous avons en ce moment, sous les yeux, le dernier mandement de Carême de l'Archevêque de Kingston, qui signale de véritables iniquités.

Ainsi, dans sa ville épiscopale, il y a deux institutions catholiques de charité—l'Hôtel-Dieu et la Providence—et deux institutions protestantes du même genre. Toutes quatre sont des institutions privées, vouées à la même fin, et soutenues principalement par les aumônes des citoyens, car l'octroi ridicule du gouvernement n'est guère appréciable.

Eh bien! Le conseil municipal de Kingston alloue annuellement 1,500 piastres aux deux institutions protestantes, et pas un centin aux deux institutions catholiques. Cependant cette somme est prise sur le fonds municipal auquel les catholiques contribuent comme les protestants. Bien plus, les deux institutions catholiques paient la consommation de chaque gallon d'eau qui passe par le robinet municipal.

Pour faire pallier l'injustice, on donne pour raison que les deux institutions protestantes sont non-confessionnelles, c'est-à-dire, comme le disait dans sa réponse à une adresse, l'un des gouverneurs de l'hôpital, parceque leurs portes sont ouvertes indistinctement à tous les malades, catholiques et protestants.

Si cet argument vaut quelque chose, dit Mgr Claary, il justifie parfaitement les réclamations de l'Hôtel-Dieu et de la Providence, car ces deux institutions catholiques sont ouvertes à toutes les dénominations. Si l'Hôpital protestant est non-confessionnel parcequ'il a reçu 88 patients catholiques en 1894, l'Hôpital catholique l'est tout autant, puisque 115 patients protestants ont

séjourné dans ses salles pendant la même année. La maison de la Providence peut invoquer le même argument en sa faveur.

La vraie raison d'une injustice aussi oriante, la voici : La direction des deux institutions catholiques est catholique naturellement ; donc, par un sou pour ces crétiens, répètent chaque année les monopoleurs du *fair play* !

Nous avons mentionné tout à l'heure l'octroi ridicule du gouvernement d'Ontario aux institutions de charité. Les chiffres suivants, que nous empruntons encore au mandement de Mgr Cleary, vont nous en donner une idée.

Il alloue aux institutions protestantes et catholiques, *deux cents* par jour, pour chaque orphelin logé, vêtu, nourri et instruit ; *cinq cents* par jour, pour chaque infirme ; *sept cents* pour certains patients, et *vingt cents* pour les malades qui n'ont besoin que d'un traitement temporaire.

A part cela, il donne, dans certains cas, un léger octroi supplémentaire.

Le gouvernement d'Ontario n'est pas prodigue, du moins, pour ses institutions religieuses. Mais un fait à sa louange, et nous sommes heureux de le faire remarquer, il ne donne pas moins aux établissements catholiques qu'aux protestants.

Si la minorité protestante de la Province de Québec était traitée comme la minorité catholique de plusieurs provinces du Canada, quel tintamarre n'entendrait-on pas ?

On lui donne, en toutes choses, plus que sa part légitime, et cependant il se rencontre encore des braillards.

D. G.

Guérison obtenue par l'intercession du Vénérable François de Laval, premier Evêque de Québec.

Au commencement de septembre dernier, Madame Veuve F.-G. fut atteinte d'une pneumonie du côté gauche. Vu l'état plethorique de la malade, son mal s'aggrava assez rapidement pour que le médecin crût de son devoir d'annoncer la mort prochaine.

Les parents désolés eurent alors l'inspiration de passer au cou de la malade un petit reliquaire contenant une parcelle du cercueil du Vénérable François de Laval, et d'entreprendre une neuvaine en son honneur.

La neuvaine était à peine commencée que la malade éprouva un soulagement immédiat ; si bien que le médecin a déclaré, sous sa signature, qu'il le regarde, vu les circonstances, comme tenant du miracle.

Cette notice est l'accomplissement de la promesse faite, au commencement de la neuvaine, de publier la guérison si elle s'obtenait.

Merci au Vénérable François de Laval !

B.

Saint-Augustin, 22 Février 1895.

Je, soussigné, certifie que dans les premiers jours du mois de Septembre, je fus appelé à donner des soins médicaux à Madame Veuve G. demeurant au Presbytère de Saint-Augustin. M^{me} G. souffrait d'une pneumonie du côté gauche, maladie dangereuse aggravée encore par l'état d'embonpoint de la malade—Aussi d'après ce qui se passa durant les quatre premiers jours de la maladie, je fus convaincu que ma patiente allait mourir et je l'avertis d'avoir son confesseur et de mettre ordre à ses affaires. Le lendemain matin, à ma grande surprise, je constatai un mieux sensible qui continua ensuite.

Tenant compte des symptômes marqués des premiers jours de la maladie, et du tempérament sanguin de la malade, je suis convaincu que cette guérison si prompte tient du miracle.

GEORGE D.-B. WATERS.

A propos de responsabilités

Nous lisons dans la *Vérité*, de Québec, du 16 du mois courant :
 « Nous ne pouvons donc pas conclure avec Mgr Taché et M. l'abbé Gosselin, que les Communes d'Ottawa, par un vote unanime sur la résolution Blake, ont rendu le désaveu comme impossible. »

Pour nous, la conclusion de Mgr Taché est logique jusqu'à l'évidence.

Il pouvait difficilement, il nous semble, photographier plus fidèlement la portée de l'acte des Communes.

En effet, il ne dit pas—ce qui serait inexact—que le vote unanime des Communes sur la motion Blake a rendu le désaveu absolument impossible, mais *comme impossible*.

Lorsqu'une Chambre, à l'unanimité, déclare un mode d'action expédient, tout autre mode devient, en pratique, *comme impossible*.

Quant aux responsabilités, le fait que l'Exécutif aurait pu faire repousser la motion Blake s'il l'eût voulu, ne change pas la nature de l'acte des Communes, et ne soustrait pas la députation à une responsabilité qu'elle a sciemment et volontairement assumée. Car elle pouvait, tout comme l'Exécutif et même, malgré lui, rejeter la motion Blake.

Les Communes sont donc *légalement* responsables de l'adoption de cette motion,—la *Vérité* l'admet—et, *moralement* aussi, ajouterons-nous.

Elles sont également responsables de la loi basée sur la motion Blake, et votée, à l'unanimité, pendant la session de 1891.

Sans doute, et nous l'avons admis, le gouvernement a sa part de responsabilité, que nous ne voulons nullement atténuer. Mais, maintenant rigoureusement la discussion sur le terrain où elle a été placée au point de départ, nous répétons : il n'est ni juste ni équitable de dire qu'il est le seul responsable—comme on l'a prétendu. La *Vérité* elle-même n'ose aller aussi loin.

On ne réussira jamais à démontrer que la responsabilité d'une députation qui a le pouvoir de culbuter les gouvernements, de donner la vie ou la mort à tout projet de loi qui lui est soumis, est presque égale à zéro, à moins d'assimiler son rôle à celui d'une troupe inconscienté.

Nous restons donc en compagnie de Mgr Taché, qui ajoute à propos de cette motion : « Je ne sais pas ce qu'a pensé le gouvernement, mais il a fort bien pu se dire : Blake et l'Opposition nous tirent d'un fameux embarras ; cette résolution ne pourra prendre forme de loi, ni s'appliquer d'ici à douze mois ; le moment fixé par la Constitution sera expiré, nous n'aurons pas à nous occuper du désaveu ; ceci nous accommode d'autant mieux que les droits des Catholiques sont si clairs qu'ils ne peuvent pas être sacrifiés.

« Je ne sais pas non plus ce que pensait l'Opposition, mais je vois d'ici son Chef promener avec complaisance un regard intelligent sur ses partisans et leur dire en silence : Quelle belle affaire ! si les élections nous mènent au pouvoir avant un an, nous n'aurons pas à nous occuper de ce terrible Désaveu, et ce Désaveu, vous savez, ce serait mon cauchemar, mais les conservateurs viennent de voter avec nous pour la motion Blake, qui rend ce Désaveu virtuellement impossible. »

Nous sommes convaincu que l'histoire ratifiera tout ce que Mgr Taché a écrit sur cette question. Les appréciations du martyr d'une cause manquent rarement de faire autorité.

D. G.

Série de lettres sur une question palpitante d'intérêt

TRENTE-QUATRIÈME LETTRE

Bien cher Alexandre,

Après m'avoir exprimé ta satisfaction d'avoir fait connaissance avec le droit canonique sur les rapports entre chrétiens et juifs, tu me demandes ce qu'il faut penser des juifs convertis, et quelle conduite il importe de tenir à leur égard.

M'est avis qu'il est bien difficile de tracer des règles sûres en

cette matière. Cependant, voici ma manière d'envisager la chose.

Quant aux juifs certainement convertis, les catholiques ne sauraient trop les estimer ; car on ne doit pas oublier qu'ils sont issus de la même race que Notre Seigneur Jésus-Christ, sa Très-Sainte Mère, les Apôtres et ces millions de martyrs qui ont illustré la primitive Eglise. J'ajouterai que l'on doit considérer comme vraiment convertis ceux dont la conduite ne diffère en rien de celle tenue par les autres bons chrétiens ; ou plutôt qu'il est de notoriété que le juif converti se distingue des chrétiens ordinaires par une piété plus vive, plus exemplaire. Le juif, en effet, n'est jamais médiocre ; pour lui, tout l'un ou tout l'autre : catholique ardent ou ennemi juré du nom chrétien : « Entre toutes les qualités qui forment le génie de notre race, écrit M. l'abbé Lémann, juif converti, il en est deux plus remarquables que toutes les autres, la vivacité de sentiments et la ténacité. La vivacité de sentiments : notre nation ne hait rien ou n'aime rien faiblement ; dans son amour comme dans sa haine, elle va jusqu'à l'extrême ! Et la ténacité ; car voici quarante siècles que nous attendons celui que nous devons aimer ! »

Mais aussi il est très habile à dissimuler ses sentiments, et dès qu'il y a du louche dans sa conduite, on ne saurait trop s'en méfier.

D'ailleurs, un exemple tout à fait typique, dont le récit est dû à la plume si finement taillée de M. Drumont, dans sa « France Juive, » page 373 de la quatre-vingt-septième édition, te fixera mieux à cet égard que toute autre démonstration :

« Pénétrez, dit-il, dans la retraite sacrée dont nul, pas même l'Empereur, ne franchit le seuil, vous y verrez une femme agenouillée devant un prêtre et lui confiant ses craintes de souveraine et de mère à propos de la guerre qui se prépare.

« Ce prêtre est le juif allemand Jean-Marie Bauer. Jamais depuis Cagliostro, l'interlopisme juif, qui produit cependant de si curieuses figures, n'a produit un type aussi complet, aussi digne d'intéresser l'écrivain qui, plus tard, s'efforcera de peindre notre siècle étrange.

« Un beau matin, ce converti suspect arrive dans cette France dont le clergé par la hauteur de son esprit, la profondeur de sa science, la dignité de sa vie, est l'admiration du monde entier ; il se met en tête de supplanter le vénérable abbé Deguerry, aumônier de l'Impératrice depuis de longues années, d'occuper ce poste de confiance de préférence à tous les prêtres du pays et il réussit.....

« Parvient-il à son but à force d'hypocrisie, en affichant d'apparentes vertus ? Nullement ; sa devise à lui, comme à tous les Juifs, est qu'on peut tout se permettre avec les Français ; il organise ces fameux *lunchs ecclésiastiques* où assistent les futurs conseillers de Paul Bert, ceux qui chantent sans doute avec un prélat connu pour son républicanisme :

« Notre paradis est un sein chéri. »

« Habillé par Worth, il porte un costume de charlatan, il étale un luxe de dentelles qui fait rêver les femmes. »

« Le siège commence : cet acrobate à bas violets, chausse les bottes à l'écuycère, il est aumônier général des ambulances, il galope aux avant-postes, et ses cavalcades l'entraînent toujours si près de l'ennemi, qu'il aurait le temps de lui jeter quelques renseignements utiles sur la ville assiégée.

« Quand tout est fini, il éclate de rire au nez de ceux qu'il a dupés ; il jette sa robe de Monsignor dans les coulisses d'un petit théâtre, il inspire des publications pornographiques sur les cocodettes du second Empire, il parade à l'opéra où les plus grands seigneurs admettent ce prêtre indigne dans leur loge ; l'après-midi vous le rencontrez à cheval au bois de Boulogne, où il fait le salut militaire à Gallifet qui, d'un geste de la main, lui renvoie une bénédiction épiscopale. Enfin légèrement démonétisé, il finit par aller se marier à Bruxelles.

« En choisissant un pareil intrigant pour confesseur, la pauvre femme qui a payé si cruellement tant d'imprévoyance, obéit au sentiment général, qui éloigne de plus en plus ceux qui ont une action sur les affaires du pays, de tout ce qui est Français, de tout ce qui sort du sol. »

« Vous connaissez le mot d'Auréville : « Quelqu'un disait devant lui : Oh ! moi, si je me confessais, je ne voudrais me confesser qu'à Lacordaire.—Monsieur a la prétention d'avoir des remords distingués ? s'écrie l'illustre écrivain catholique. »

« L'infortunée Souveraine avait, elle aussi, des remords distingués. »

Puis suivent les preuves d'une confiance inimaginable dans les Juifs, et cela dans des circonstances et à propos de choses où l'on aurait dû leur témoigner une grande défiance.

• Et Drumont continue :

« Dans de telles conditions, l'éroulement n'a rien qui puisse surprendre ; il fut un coup de bourse comme la catastrophe de

l'Union générale. Tous les appuis étaient sciés d'avance et la juiverie européenne étant d'un côté et la France de l'autre, il était facile de prévoir qui succomberait.»

« Tout faillit cependant manquer au dernier moment. Souverain humanitaire, homme au cœur profondément bon, être doué d'une faculté de voyant que neutralisait l'absence de volonté aggravée, cette fois, par une maladie terrible, Napoléon III résistait tant qu'il pouvait à la pression de l'Impératrice qui, aiguillonnée par le juif Bauer, s'écriait : « c'est ma guerre ! »

Puis voyant que tout allait manquer, Drumont raconte que les juifs Allemands désespérés inventèrent la nouvelle que l'ambassadeur français avait été insulté grossièrement par le roi de Prusse, et.....vous connaissez le reste.

Pour le moment, j'espère en avoir fini avec les questions incidentes, qui surgissent à tout propos. A notre époque, l'extraordinaire est devenu l'aliment commun de la chronique quotidienne; il n'est donc pas étonnant qu'une foule de questions nouvelles surgissent à chacun de nos pas. Je fais mon possible pour débrouiller ce chaos, selon mes faibles moyens. Puissé-je opérer quelque bien, en intéressant mon neveu d'abord, et mes futurs lecteurs.

Au revoir.

P. P.

Théologie populaire

Ainsi, quelqu'un qui n'a pas le sou, mais qui serait prêt à se procurer de l'argent par n'importe quel moyen, est bien réellement pauvre, mais il n'est pas pauvre d'esprit. Si nous sommes véritablement pauvres, et si nous désirons de plus être pauvres d'esprit, nous devons être contents du lot qui nous est échu, de ce que Dieu nous a donné, et ne jamais nous plaindre de sa Providence. Quelque pauvres et misérables que nous puissions être, notre position pourrait être pire, puisque nous en voyons d'autres encore plus à plaindre. Mais le comble de la misère est d'être en état de péché mortel. Si nous sommes pauvres et en état de péché mortel, notre condition est en effet lamentable, car nous n'avons aucune consolation. Mais si nous sommes pauvres et vertueux en même temps, supportant nos épreuves avec patience et résignation, pour l'amour de Dieu,

nous possédons les trésors de sa grâce et toutes les assurances d'un bonheur futur.

D'un autre côté, fussions-nous très riches, si nous donnons volontiers et généreusement aux pauvres et en faveur des œuvres de charité, si nous préférons perdre nos richesses plutôt que d'offenser Dieu, nous sommes également pauvres d'esprit et de ceux que Notre-Seigneur a déclarés bienheureux.

C'est une grande erreur de risquer nos âmes pour des choses que nous devons laisser à d'autres en mourant. Très souvent ceux qui laissent les héritages les plus considérables sont bien vite oubliés et méprisés, parce que leur succession donne lieu presque toujours à des procès, des querelles et des jalousies entre les parents.

D. G.

CONTROVERSE

—Nous, commerçants, industriels, hommes du progrès, il nous faut du positif.

R. Vous voulez du positif, eh bien ! rien de plus positif que la religion catholique.

Actuellement, elle compte environ deux cents millions de fidèles.

Elle dure, sans faillir ni vieillir, depuis dix-huit siècles.

Partout où elle est bien pratiquée, elle fait fleurir la famille, le travail, la force physique, les bonnes mœurs, la prospérité publique et le bonheur social.

Voilà du vrai positif, ou bien il faut dire qu'il n'y a rien de positif au monde.

D'ailleurs, Dieu n'a pas dit : J'exempte de leurs devoirs religieux les commerçants, les industriels, les hommes du progrès ; mais il a déclaré que celui qui ne veut pas obéir à son Eglise, doit être regardé comme un païen et un publicain.

—La religion est ennemie du progrès et des inventions humaines.

R. Non ; elle est seulement l'ennemie des abus que ces choses peuvent entraîner.

—La religion était bonne dans les siècles de ténèbres.

R. 1^o Les siècles qui ont précédé le nôtre étaient tout aussi

éclairés et même, davantage. Dans ces prétendus siècles de ténèbres, on connaissait, mieux qu'aujourd'hui, pourquoi l'homme a été créé et mis au monde.

2° La science n'ayant pas le même objet que la religion, ne peut la remplacer.

—De nos jours, l'empire est à la science.

R. 1° L'empire des choses temporelles, soit.

2° L'empire des intérêts spirituels, pas le moins du monde.

—La religion est ennemie des sciences.

R. Nommez donc un progrès scientifique qu'elle ait entravé. Au contraire, elle a toujours favorisé les sciences.

—La science suffit.

R. Non, quoiqu'en disent les barbouilleurs de papier, pas même en dehors des choses de la religion. Il n'y a qu'à regarder autour de soi pour constater qu'elle est bornée, indécise et impuissante à guérir les maux de cette vie et dompter la nature. Que de microbes se moquent et se moqueront d'elle jusqu'à la fin du monde !

D. G.

Saint Jean Népomucène

(Suite et fin)

Sombre prophétie que réalisaient bientôt des monstres à figure humaine qui avaient nom Jean Huss, Jérôme de Prague, Jean Ziska. Luther devait apporter le couronnement de cette œuvre de ruines matérielles et morales.

Les auditeurs fondent en larmes, et leurs sanglots redoublent, quand le saint demande humblement pardon des fautes qu'il a pu commettre.

Son dernier jour est arrivé. Une dernière fois, il va prier aux pieds de la Madone vénérée de Bunslaw, la Vierge apportée jadis par les apôtres de la Bohême, Cyrille et Méthode.

Sur le soir, il rentre dans Prague.

Wenceslas l'a aperçu de la fenêtre de son palais, sa haine s'est réveillée. Il le fait amener devant lui.

« Ecoute, prêtre, une dernière fois. Tu parleras ou tu mourras. Si tu ne me livres ton secret, vive Dieu ! tu boiras bientôt de l'eau de la rivière de Prague ».

Le saint ne daigne pas répondre à cette brutale injonction. Mais il regarde en face, d'un visage calme et sévère, ce bourreau couronné.

Wenceslas, au comble de la rage, le fait enchaîner, puis, la nuit descendue plus épaisse, ses satellites le précipitent pieds et poings liés dans la Moldav.

C'était le seizième jour de mai, veille de l'Ascension, en l'an de grâce 1383.

Tandis que son âme escortée des anges de Dieu, s'élevait vers la patrie céleste, son corps lentement voguait sur les flots.

Mais au sein de la nuit profonde, d'étonnantes clartés brillent sur la rivière. On dirait des étoiles descendues des cieux, étoiles mobiles qui vont et viennent, s'abaissent, se relèvent.

La ville entière est bientôt dans l'émoi. De toutes parts on accourt pour contempler ce phénomène mystérieux dont la cause est ignorée encore. L'impératrice, elle-même, le fait remarquer à son époux, s'enquérant auprès de lui de la signification de cette merveille.

L'empereur est frappé, comme d'un coup de foudre, il s'enferme pendant trois jours dans ses appartements. Cette vision le poursuit inexorable, il veut en vain y échapper.

Cependant le corps du martyr s'était arrêté sur le rivage. De pieuses mains le recueillent avec un saint respect.

La foule veut revoir ses traits vénérés, les malades le touchent et se trouvent subitement guéris. Une odeur plus suave que le parfum des fleurs s'échappe de son cercueil. Quand on veut creuser son tombeau on découvre un trésor caché.

Le saint devait reposer dans ce tombeau glorieux, durant trois cent vingt-six ans, jusqu'en 1719. A cette date, l'archevêque de Prague procède officiellement à la constatation des restes du saint martyr.

Ce fut chose facile. Le corps, après trois siècles, était dans une intégrité parfaite, on pouvait remarquer la trace des coups qu'il avait reçus. Sa langue, cette langue qui n'avait pas trahi les secrets de Dieu, était encore aussi souple, aussi fraîche, aussi vermeille que durant la vie. Dix ans plus tard, Benoit XIII publiait la bulle de canonisation, en 1729.

Marie-Elisabeth Bertena était depuis trois ans paralysée de la moitié du corps, atteinte par surcroît d'un flux de sang qui ne laisse plus d'espoir aux médecins. Elle implore le saint qu'elle a vu dans son sommeil lui promettant la guérison, si elle va prier à son tombeau.

Au matin, elle sent ses membres dégagés, sa langue plus libre.

Contre tous les conseils de l'humaine prudence, elle se traîne bientôt jusqu'au tombeau du saint. Elle prie avec ferveur, avec foi. Elle se lève, elle est guérie.

Ce n'était pas la première fois qu'elle éprouvait la puissance du saint.

Dans sa jeunesse, ses parents l'avaient engagée, contre son gré, au service d'un luthérien.

A l'occasion des fêtes de Noël, elle avait passé quelques jours dans sa famille. Au retour, elle est surprise au fond d'une vallée entourée d'épaisses forêts, par un violent tourbillon de neige. Une légère planche qui lui permettra de franchir un ravin profond, est couverte de verglas. La pauvre fille perd l'équilibre sur cette surface glissante, elle tombe dans la neige profonde et glacée.

Seule, loin de tout secours humain, le froid la saisit, elle va mourir.

O saint Jean Népomucène, s'écrie-t-elle, sauvez-moi, sauvez mon âme et ma vie !!!

A peine a-t-elle dit ces mots qu'un prêtre apparaît, lui tend la main, la tire du précipice. Et ce prêtre inconnu lui donne quelques paroles de conseil, le conseil surtout d'abandonner son maître luthérien chez qui sa foi serait en péril.

Et il a disparu, et c'est en vain qu'à la place où il était, elle cherche à découvrir sur la neige la trace de ses pas.

Une dame de noble famille avait un procès d'où dépendait sa fortune entière.

Le droit était de son côté, la sentence des juges fut—cela se voit souvent—du côté adverse.

Elle fait écrire un mémoire à l'empereur Léopold II. Avant de l'envoyer, elle le place sur l'autel du saint durant la messe qu'elle fait célébrer en son honneur. La messe terminée, c'est en vain qu'on cherche le mémoire, il a disparu.

Elle en fait écrire un second, le dépose encore sur l'autel durant la messe.

Quand elle veut le reprendre, c'est le premier mémoire qu'elle retrouve apostillé, signé de la main, et marqué du sceau de sa Majesté Impériale.

Il était fait droit à sa requête, la sentence des juges était infirmée.

Quand elle se présente devant les juges, ceux-ci soupçonnent une supercherie, il était à cette époque matériellement impossible d'aller à Vienne et d'en revenir en si peu de temps.

Elle raconte son histoire. Un messager est envoyé à Vienne pour s'assurer de la vérité.

Et il est avéré qu'au jour fixé, un vénérable prêtre—notre saint martyr—avait présenté à l'empereur ce mémoire, et l'avait appuyé de raisons tellement péremptoires que l'empereur, vaincu par l'évidence, avait souscrit le mémoire et cassé l'inique sentence.

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante Heures auront lieu au collège de Sainte Anne, le 31 ; au monastère des Franciscaines de Beaupré, le 2 avril ; au couvent de Saint-Gervais, le 4 ; au couvent de Sainte Anne la Pocatière, le 6.—Nous avons reçu tous les Nos demandés. Merci.—Nous publierons, dans le prochain numéro, l'Ordonnance du gouvernement d'Ottawa.

L'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, comté de Portneuf